



# APPEL À PROJET 2019

Thème de l'édition.....

## LE TEMPS QU'IL FAUT

### ART CONTEMPORAIN & PATRIMOINE OUEST CORNOUAILLE

2019  
13 juillet/20 août

Dossier de candidature à adresser  
à : Arts à la Pointe

9, rue Lamartine 29770 AUDIERNE

**AVANT LE 15/01/2019**

contact@artsalapointe.com

Siret N°379 748 171 00020

Membre du réseau Art Contemporain en Bretagne

Au delà de l'allusion à une question qui préoccupe traditionnellement notre petit territoire Breton : *le temps qu'il fait*, la mesure de celui qui passe est tout aussi universelle.

Après "Le dur désir de Durer", abordé en 2014, l'édition 2019 d'Arts à la Pointe ouvre un nouveau cycle en portant son attention sur les modalités de représentation du temps qui sont à l'œuvre aujourd'hui dans les arts plastiques.

Tandis que peinture, sculpture, arts graphiques et photographie se caractérisaient par leur immuable stabilité dans l'espace et leur permanence dans le temps,—que certaines œuvres, relevant de ces disciplines, continuent de traverser le temps avec la même impassibilité, s'alourdissant de chaque seconde d'histoire et des regards qui s'accumulent sur elles— voilà que l'époque est plus que jamais celle du mouvement et, donc implicitement, d'un rapport inédit au temps.

À l'heure où la vidéo, les installations dans lesquelles on se déplace, les performances qui se déploient dans un espace temporel, les outils numériques instantanés... perturbent nos repères esthétiques, qu'advient-il du temps de faire, du temps de contempler, du temps de produire son effet et de celui qu'il faut pour l'assimiler, subjugué, surprendre... mesurer, ralentir, arrêter le temps, en changer la perception.

Quiconque persiste à s'interroger sur notre condition dans le monde d'aujourd'hui croisera ces questions et les œuvres sont peut-être plus que jamais des outils pour les poser dans leur complexité et —qui sait?— fournir quelques éléments de réponse, provisoires.

Pour Arts à la Pointe  
coordinateur

*Arts à la Pointe est une manifestation annuelle d'art contemporain organisée depuis 2001 par un groupe de partenaires associatifs et institutionnels avec le soutien de collectivités locales, départementales, régionales et nationales dans l'Ouest Cornouaille (Sud Finistère), sur les territoires du Haut Pays Bigouden, du Cap Sizun et du Pays de Douarnenez*

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les artistes sont invités à déposer un dossier de candidature pour l'édition 2019 d'Arts à la Pointe, circuit d'art contemporain et patrimoine, **avant le 15 janvier 2019, sur support papier impérativement\***.

comportant :

- le n° d'inscription à la Maison des artistes ou n° de Siret,
- les coordonnées postales, téléphoniques, et numériques (site, mail),
- une photo de l'artiste,
- un CV succinct : date et lieu de naissance, formation, expositions récentes (3 dernières années), œuvres dans les collections publiques le cas échéant,
- les préoccupations et pratiques artistiques,
- une sélection de visuels (entre 5 et 10), sur papier et support numérique
- une note d'intention d'une dizaine de lignes en rapport avec l'appel à projet.

\* Il est important de suivre ces recommandations pour favoriser la qualité du travail de la commission de programmation. **Les dossiers reçus par mail ne sont pas pris en compte. Ne sont retournés que ceux comportant une enveloppe timbrée au tarif avec l'adresse de retour.** .../...

La proposition peut-être constituée d'œuvres déjà existantes qui recourent la thématique de l'appel à projet ou d'œuvres spécialement créées pour y répondre. L'ensemble devant être susceptible de constituer une exposition individuelle.

- Le comité de programmation se réunira dans un délai d'un mois après la clôture des inscriptions.
- Ses décisions seront communiquées aux artistes sélectionnés courant février 2019.
- La liste des artistes sélectionnés, publiée sur notre site, tiendra lieu de notification pour les autres.

## CONDITIONS D'EXPOSITION

Conditions générales :

Dates d'exposition du 13 juillet au 20 août 2019

Vernissage le 14 juillet.

Les lieux d'exposition sont attribués par le comité de sélection.

Arts à la Pointe prend en charge :

- Frais d'accrochage in situ
- Droits de monstration forfaitaires versés à l'artiste exposant : 200 euros
- Assistance forfaitaire à la production plafonnée à 300 euros, le cas échéant (si réalisation spécifique).
- Transport des œuvres : remboursé en concertation avec les organisateurs, aux frais réels sur factures, sur devis en accord les organisateurs.
- Déplacements : 4 allers-retours maximum (visite des sites, installation et vernissage, décrochage)
- Hébergement pour une personne , chez nos adhérents, pour 2 nuits ou + suivant les nécessités de l'installation.

Une convention détaillée est signée avec les artistes sélectionnés.

Ces conditions peuvent être modifiées jusqu'à la signature des conventions.

*Renseignements : Yann Férec, coordinateur, [yann.ferec@artsalapointe.com](mailto:yann.ferec@artsalapointe.com). 02 98 70 28 72 • 06 15 19 80 14*